

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2008/0212(AVC)</b><br>AVC - Procédure d'avis conforme (historique)<br><br>Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération ACDC; adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie<br><br><b>Subject</b><br><br>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales<br>6.30 Coopération au développement<br>6.30.01 Système de préférences tarifaires généralisées (SPG), règles d'origine<br><br><b>Zone géographique</b><br><br>Afrique du Sud | Procédure terminée |

| Acteurs principaux            |                                        |  |                                                 |
|-------------------------------|----------------------------------------|--|-------------------------------------------------|
| Parlement européen            | Commission au fond                     |  | Rapporteur(e)                                   |
|                               | <div>DEVE</div> Développement          |  | BORRELL FONTELLES<br>Josep (PSE)                |
|                               | Date de nomination                     |  | 21/01/2009                                      |
|                               | Commission pour avis                   |  | Rapporteur(e) pour avis                         |
| Conseil de l'Union européenne | <div>INTA</div> Commerce international |  | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |
|                               | Date de nomination                     |  |                                                 |
| Commission européenne         | Formation du Conseil                   |  | Réunions                                        |
|                               | Justice et affaires intérieures(JAI)   |  | 2936                                            |
| Commission européenne         | DG de la Commission                    |  | Date                                            |
|                               | Développement                          |  | 2009-04-06                                      |
| Commission européenne         | Commissaire                            |  |                                                 |
|                               | MICHEL Louis                           |  |                                                 |

| Evénements clés |                                                    |                                                                                                        |        |
|-----------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Evénement                                          | Référence                                                                                              | Résumé |
| 17/11/2008      | Publication de la proposition législative initiale | COM(2008)0749<br> | Résumé |
| 15/12/2008      | Publication de la proposition législative          | 16447/2008                                                                                             | Résumé |

|            |                                                                        |                                                                                     |        |
|------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 15/01/2009 | Annonce en plénière de la saisine de la commission                     |                                                                                     |        |
| 17/02/2009 | Vote en commission                                                     |                                                                                     | Résumé |
| 24/02/2009 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique         | <a href="#">A6-0073/2009</a>                                                        |        |
| 10/03/2009 | Décision du Parlement                                                  | <a href="#">T6-0084/2009</a>                                                        | Résumé |
| 10/03/2009 | Résultat du vote au parlement                                          |  |        |
| 06/04/2009 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement |                                                                                     |        |
| 06/04/2009 | Fin de la procédure au Parlement                                       |                                                                                     |        |
| 23/06/2009 | Publication de l'acte final au Journal officiel                        |                                                                                     |        |

| Informations techniques   |                                                                                    |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Référence de la procédure | 2008/0212(AVC)                                                                     |
| Type de procédure         | AVC - Procédure d'avis conforme (historique)                                       |
| Sous-type de procédure    | Accord international                                                               |
| Base juridique            | Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1/2<br>Traité CE (après Amsterdam) EC 310 |
| État de la procédure      | Procédure terminée                                                                 |
| Dossier de la commission  | DEVE/6/69895                                                                       |

Portail de documentation

Parlement Européen

| Type de document                                             | Commission | Référence                    | Date       | Résumé                 |
|--------------------------------------------------------------|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Projet de rapport de la commission                           |            | <a href="#">PE419.908</a>    | 05/02/2009 |                        |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique |            | <a href="#">A6-0073/2009</a> | 24/02/2009 |                        |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique       |            | <a href="#">T6-0084/2009</a> | 10/03/2009 | <a href="#">Résumé</a> |

Conseil de l'Union

| Type de document               | Référence                  | Date       | Résumé                 |
|--------------------------------|----------------------------|------------|------------------------|
| Document annexé à la procédure | <a href="#">13038/2007</a> | 02/10/2007 |                        |
| Document de base législatif    | <a href="#">16447/2008</a> | 15/12/2008 | <a href="#">Résumé</a> |

Commission Européenne

| Type de document                 | Référence                                                                                                            | Date       | Résumé                 |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| Proposition législative initiale | <a href="#">COM(2008)0749</a><br> | 17/11/2008 | <a href="#">Résumé</a> |

| Informations complémentaires |          |      |
|------------------------------|----------|------|
| Source                       | Document | Date |
| Parlements nationaux         | IPEX     |      |
| Commission européenne        | EUR-Lex  |      |

| Acte final                                                                         |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <a href="#">Décision 2009/0484</a><br><a href="#">JO L 160 23.06.2009, p. 0009</a> | <a href="#">Résumé</a> |

## Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération ACDC; adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie

2008/0212(AVC) - 06/04/2009 - Acte final

**OBJECTIF** : conclure un protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie.

**ACTE LÉGISLATIF** : Décision 2009/484/CE du Conseil concernant la conclusion du protocole additionnel à l'accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

**CONTENU** : le 1<sup>er</sup> janvier 2007, 2 nouveaux États membres ont adhéré à l'Union européenne. En vertu de l'article 6, paragraphe 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie et de l'acte d'adhésion, l'adhésion des nouveaux États membres à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération («[ACDC](#)») avec l'Afrique du Sud doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord.

C'est ce que prévoit la présente décision, qui emploie à cet effet une procédure simplifiée.

Le protocole additionnel définit les adaptations techniques à apporter à l'ACDC, suite à l'adhésion des nouvelles parties contractantes, en particulier dans les domaines suivants:

- **dispositions institutionnelles**: le protocole comprend un certain nombre d'ajustements, rendus nécessaires par l'adhésion des nouveaux États membres à cet accord mixte et par l'augmentation du nombre de langues officielles;
- **règles d'origine**: les dispositions multilingues du protocole n° 1 à l'ACDC relatif à la définition de la notion de «produits originaires» et aux méthodes de coopération administrative ont été modifiées en vue d'inclure les langues des nouveaux États membres.

L'ACDC prévoit la libéralisation des échanges entre la Communauté européenne et l'Afrique du Sud, qui, dans certains cas, ne sont plus soumis qu'à des contingents tarifaires. Le réexamen de ces contingents tarifaires a été fondé sur les courants d'échanges traditionnels entre les nouveaux États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part. Les courants d'échanges se sont révélés négligeables et il n'a pas été nécessaire d'adapter les contingents tarifaires.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : le Protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été accomplies.

## Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération ACDC; adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie

2008/0212(AVC) - 10/03/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a donné son avis conforme par 643 voix pour, 7 voix contre et 10 abstentions sur la conclusion du protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie.

# Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération ACDC; adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie

2008/0212(AVC) - 15/12/2008 - Document de base législatif

La présente proposition constitue l'acte définitif du projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

Le contenu de l'accord n'est pas modifié et reste conforme à la proposition initiale de la Commission (se reporter au résumé de l'ancienne proposition de base de la Commission du 17/11/2008).

L'accord définitif figure dans le *document du Conseil* 13038/07 du 02/10/2007.

# Accord CE/Afrique du Sud: protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération ACDC; adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie

2008/0212(AVC) - 17/11/2008 - Proposition législative initiale

**OBJECTIF** : conclure un protocole additionnel à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil.

**CONTENU** : le 1<sup>er</sup> janvier 2007, 2 nouveaux États membres ont adhéré à l'Union européenne. En vertu de l'article 6, paragraphe 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie et de l'acte d'adhésion, l'adhésion des nouveaux États membres à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération («**ACDC**») avec l'Afrique du Sud doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. L'article 6, paragraphe 2, prévoit une procédure simplifiée, à cet effet, en vertu de laquelle les protocoles sont conclus par le Conseil de l'Union européenne, statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné. Cette procédure ne porte pas atteinte à l'exercice, par la Communauté européenne, de ses compétences propres.

La Commission a donc négocié ce protocole au nom de la Communauté en ce qui concerne le volet communautaire, et au nom des États membres pour ce qui est du volet «compétence nationale», sur la base des directives de négociation approuvées par le Conseil le 23 octobre 2006.

Le protocole additionnel définit les adaptations techniques à apporter à l'ACDC par suite de l'adhésion des nouvelles parties contractantes, en particulier dans les domaines suivants:

- **dispositions institutionnelles**: le protocole comprend un certain nombre d'ajustements, rendus nécessaires par l'adhésion des nouveaux États membres à cet accord mixte et par l'augmentation du nombre de langues officielles;
- **règles d'origine**: les dispositions multilingues du protocole n° 1 à l'ACDC relatif à la définition de la notion de «produits originaires» et aux méthodes de coopération administrative ont été modifiées en vue d'inclure les langues des nouveaux États membres.

L'ACDC prévoit la libéralisation des échanges entre la Communauté européenne et l'Afrique du Sud, qui, dans certains cas, ne sont plus soumis qu'à des contingents tarifaires. Le réexamen de ces contingents tarifaires a été fondé sur les courants d'échanges traditionnels entre les nouveaux États membres, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part. Les courants d'échanges se sont révélés négligeables et il n'a pas été nécessaire d'adapter les contingents tarifaires.

En conséquence, la Commission recommande au Conseil d'adopter la présente décision après avis conforme du Parlement européen.